

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

-----  
MINISTERE DES FORETS ET  
DE LA FAUNE

-----  
DELEGATION REGIONALE DU SUD

-----  
DELEGATION DEPARTEMENTALE  
DE LA MVILA

-----  
SECTION DES FORETS

-----  
B.P.87 Tél : 22 – 28 – 33 – 47  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

-----  
MINISTRY OF FORESTRY AND  
WILDLIFE

-----  
SOUTH REGIONAL DELEGATION

-----  
MVILA DIVISIONAL DELEGATION

-----  
FORESTRY SECTION  
-----

N° 001 /PV/MINFOF/DRSU/DDMV/SF

Ebolowa, le 11 OCT 2010

## PROCES-VERBAL

### DE LA REUNION D'INFORMATION DES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET ELITES LOCALES EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE MVANGAN

L'an deux mille dix et le onzième jour du mois d'Octobre, s'est tenue dans la salle des actes de la Commune d'Ebolowa 1<sup>er</sup>, sous la présidence de Monsieur le Préfet du Département de la Mvila, la réunion d'information des autorités administratives et élites locales en vue du classement de la forêt communale de Mvangan.

Prenaient part à cette réunion, outre Monsieur le Préfet, les personnes dont la liste est jointe en annexe.

Après une attente d'une heure, ouvrant la séance à 10 heures 05 minutes, Monsieur le Préfet dans son mot introductif a donné l'objectif de l'association des populations au processus de classement de la forêt communale qui est d'inculquer les outils pour défendre ladite forêt. Celle-ci doit être gérée avec parcimonie et la communauté doit être informée et mieux éduquée. Dans son mot, il a donné les principales articulations sur lesquelles vont s'attarder la réunion :

- Explication des objectifs du projet de classement ;
- Porter à la connaissance des participants, les modalités de leur implication dans l'aménagement du massif forestier ;
- Explication par les Responsables du Ministère des Forêts et de la Faune des étapes du processus de classement ;
- Préparer le programme de travail pour la mission de sensibilisation des populations riveraines et la commission départementale de classement.

Cette occasion lui permet de donner des encouragements au MINFOF/Sud pour qu'il puisse servir de catalyseur afin que le dossier aboutisse.

La parole a été remise au Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Mvila qui a présenté la forêt globalement en donnant la superficie qui est de 44 730 ha. Bien plus, il a donné les objectifs du projet de classement.

Par la suite, la Représentante de la Direction des Forêts / Sous Direction des Forêts Communautaires, Madame OTTOU Ange a présenté les étapes du classement. Au départ, elle a fait état de : 39 demandes de forêts communales qui ont déjà été acheminées, 11 forêts sont classées, 06 projets de forêts sont en instance de classement, 22 sont en cours de classement dans l'ensemble du pays.

Ensuite, elle a présenté les différentes étapes qui conduisent au classement. Enfin, a présenté les objectifs à savoir :

- Incorporer un massif forestier de l'Etat à la Commune ;
- Améliorer les conditions de vie des communautés.

Le Représentant du Délégué Régional des Forêts et de la Faune du Sud, prenant la parole a donné le contexte d'implication des communautés dans l'aménagement du massif forestier. Suivant la loi N° 94-01 du 20 Janvier 1994 portant Régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche, qui est venue révolutionner la façon de faire, car elle intègre l'approche participative en associant les autorités administratives, les élites et les localités concernées. La forêt faisant alors partir du domaine permanent et destinée à la Commune de Mvangan doit avoir les limites. L'Etat doit s'accorder avec les communautés sur les limites. En effet, la gestion du domaine qu'on veut classer se fait selon un plan d'aménagement où les populations s'impliquent à 04 niveaux :

- ✓ La mise en place des limites de la forêt communale ;
- ✓ La gestion en respectant le droit d'usage et les normes régies par le plan d'aménagement ;
- ✓ Le contrôle forestier en dénonçant les gens qui s'impliquent dans l'exploitation illégale ;
- ✓ Les retombées de la forêt communale qui devront développer non seulement les communes mais aussi les communautés.

Le Délégué Départemental des Forêts a intervenu sur les retombées issues de la redevance forestière qui seront gérées par un comité de gestion pour la réalisation des ouvrages socio-économiques.

En poursuivant son propos, le Délégué a donné le programme de travail ci-dessous qui s'étendra du 26 au 29 octobre 2010 :

1<sup>ère</sup> étape : La réunion de sensibilisation des communautés.

Réunion au cours de laquelle, chacun pourra émettre son avis et les revendications seront étudiées lors de la tenue de la commission Départementale.

2<sup>e</sup> étape : La mise en place des comités paysans forêt.

Comités dans lesquels nous aurons le représentant des jeunes, la représentante des femmes, les ONG et autres qui auront un droit de regard par rapport à la survie de la forêt communale.

3<sup>e</sup> étape : La réunion de la commission départementale.

Elle consistera à savoir ce qui ne va pas, quelle est la partie du massif à supprimer de la forêt communale ?

Le Président de la séance a laissé le champ libre au jeu de question-réponse, vous avez la parole :

Question 1 : Monsieur BENGUE Henri (Directeur de l'ONG CEREP).

Nous avons amorcé l'année dernière avec la création de la forêt communautaire des villages : Assok et Kengou du GIC VA DEVANT. Quel est le sort qui sera réservé à ladite forêt étant donné qu'elle se trouve dans la forêt communale ?

Réponse de Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Mvila :

Le dossier de forêt communautaire a été amorcé sans la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Mvila. Mais nous allons voir, soit couper ou dévier la partie qui entre dans la forêt communale.

Question 2 : Monsieur le Préfet du Département de la Mvila.

Est ce qu'il y avait une carte pour visualiser la partie qui fera l'objet de forêt communautaire ?

Réponse de Monsieur le Directeur de l'ONG CEREP :

Nous avons une carte et nous avons respecté toutes les étapes. Cependant, nous n'avons pas le retour que le massif est occupé. La communauté attend sa convention provisoire de gestion et elle sera prête à réduire sa parcelle.

Rajout de Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Mvila :

Nous sommes obligés d'extirper une partie du massif pour les besoins de la communauté.

Rajout du Représentant du Sous-Directeur des Inventaires et des Aménagements Forestiers : Monsieur AFANDA Henri Didier :

Nous pourrions toujours réviser le massif de la forêt communale pour satisfaire toutes les parties prenantes.

### Rajout du représentant du DRFOF : Monsieur SEUKEP Jean Baptiste :

Il faudrait que les limites soient respectées. En plus, la forêt communale est en cours de création. Prenez le mal en patience, car le processus est en cours et les commissions viendront rencontrer les communautés pour qu'elles préparent les requêtes à formuler.

Par rapport à la question 2 qui a retenu l'attention, le Maire de Mvangan a tenu à porter une clarification, c'est alors qu'il a dit qu'il ne faut pas que les populations pensent que la commune est venue arracher les terres. S'il y a des communautés qui sont en train de créer des forêts communautaires, il faudra que cela soit connu lors des réunions de sensibilisation. Nous le faisons pour les générations à venir. Il n'est pas sûr et certain que c'est l'exécutif actuel qui va gérer la forêt communale.

La parole a été reprise par le Préfet de la Mvila et il a posé une série de quatre questions à savoir :

Que ce soit le processus de forêt communautaire ou le processus de forêt communale :

**Question 3 :** Quel est le mécanisme qui protège plus la forêt ?

**Question 4 :** Quelles sont les règles qui mettent plus en sécurité la forêt ?

**Question 5 :** Quel est le régime qui donne plus de profit aux populations ?

**Question 6 :** Quel est celui qui est plus facile à gérer ?

### Réponse du Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Mvila :

Nous ne pouvons pas dire que c'est la forêt communautaire qui prime sur la forêt communale car elle fait profiter les communautés et la commune. Quand nous regardons la forêt communautaire, il y a un plan simple de gestion qui est léger. Il serait nécessaire que les communautés se penchent pour la création de la forêt communale.

### Réponse du Directeur du CEREP :

Le plan simple de gestion est simple parce qu'il implique les villages concernés contrairement au plan d'aménagement qui est grand parce qu'il implique plusieurs communautés.

Par rapport au modèle qui concerne la forêt, ce n'est pas à nous de le dire. La forêt communautaire fait ressortir mieux les impacts, elle profite mieux à la communauté qui en fait la demande.

### Question 7 : Préfet du Département de la Mvila

Est-ce que le GIC est capable de faire exploiter les ressources à la communauté et a-t-il une emprise sociale solide ?

### Réponse du CEREP :

Nous travaillons dans le processus de renforcement des capacités des GIC et pour que les communautés soient capables de contrôler les cubages. La société civile est là comme garde-fou. Au terme de cet encadrement, nous allons même à la réalisation des plans d'investissements des communautés. Par exemple avec la COFONEABAME, la communauté a réussi à négocier les contrats avec les exploitants. Elle a pu acquérir les moules pour les blocs de terre et les tôles pour construire les cases.

### Intervention de Monsieur le Préfet de la Mvila :

Il faudrait que le processus soit bien conduit et que lors des descentes, les décisions soient prises.

### Intervention du Délégué Départemental des Domaines et des Affaires Foncières :

Les deux processus sont profitables aux populations. Il faudrait que les requêtes soient vites montées.

### Intervention du Maire de Mvangan :

Les villages n'arrivent jamais à s'entendre pour gérer les revenus. La meilleure initiative est que les communautés gèrent rationnellement les retombés. Généralement, les gestionnaires n'ont même pas une obligation de compte rendu au Maire. Si les communautés pouvaient se prendre en charge car il y aura les comités riverains paysans qui seront là pour gérer les retombées.

### Intervention de Monsieur le Préfet de la Mvila :

Tous les mécanismes créés par la loi visent à améliorer les conditions de vie des populations. Les ONG quant à elles renforcent les communautés. Le MINFOF doit mettre en place une structure de sanction sur la gestion de la RFA, car la sensibilisation seule ne suffit pas. L'arbitrage sera fait, il faudrait rassurer vos populations.

### Intervention du Représentant du DRFOF :

Au niveau du MINFOF, nous sommes chargés de veiller à la gestion de la forêt. Parlant de la gestion de la RFA, le représentant du MINFOF n'est qu'un Rapporteur.

Nos travaux tirent à sa fin, le Maire et le Préfet conclurent tour à tour. Néanmoins, l'ONG CEREP a formulé un vœu.

Le Maire prenant la parole dit qu'il y a différents comités qui doivent suivre la gestion. Si chacun joue son rôle, les choses devraient évoluer. Ce n'est pas le Maire seul qui décide de la gestion, il y a un comité de gestion. Il faudrait que la commission soit mise en place et qu'elle travaille effectivement.

Le Directeur de l'ONG CEREP émet le vœu selon lequel, les structures étatiques considèrent les ONG comme les partenaires dans le travail alors que nous travaillons tous pour les mêmes causes.

Le Préfet de la Mvila dans son mot de fin a remercié une fois de plus les Représentants du Ministère des Forêts et de la Faune, le Représentant du DRFOF, le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Mvila, les autres Délégués Départementaux, les Représentants des communautés qui sont aussi les messagers.

Il a également remercié le Maire pour le suivi du dossier de la forêt communale. Il a parachevé son mot de fin en insinuant ces phrases :

« Il faut dire que ces forêts ne vont pas s'éterniser, nous devons protéger ce patrimoine. Les encouragements vont au Maire qui aura laissé son nom. Car c'est lui qui aura permis la création. Merci aux communautés d'être venues malgré l'état de la route. Essayez d'amener vos frères et sœurs à connaître gérer les revenus de la forêt. Après cette forêt, vous serez abandonnés. Si le Maire veut la forêt communale, c'est pour vous. Evitez que ceux qui pourront venir exploiter prennent tout. Mettez à profit ce que les ONG placent à votre service pour apprendre. Vous serez une force et vous allez avoir le maximum pour mieux gérer la forêt. Soyez les messagers auprès de vos frères et sœurs que ce processus vient pour améliorer vos conditions de vie. Soyez conscients et il faudrait que la forêt laisse les marques à Mvangan ».

Il était 12 heures 05 minutes des jours mois et an que dessus lorsque Monsieur le Préfet et sa suite quittèrent la salle sous les ovations des participants.

Le Rapporteur



*Benjamin Boyomo Die*  
Ingénieur en Chef des Forêts et Faune

25 OCT 2010  
Le Président



*Galim Ngong Iwenda*

REUNION D'INFORMATION DES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET ELITES  
 LOCALES EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE MVANGAN  
 DE SUPERFICIE EGALE à 44 730 HA

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Fonction / profession / Tél	Signature
01	GALIM NGONG Irénée	Préfet de la Mvila	
02	GUENTANG BOYOMO Pie	DDFUF/MVILA	
03	Kyala Alo's Honoré	Ins. Suplet Mvangan	
04	MINSILI ERA Thomas	Naire/Commune de Mvangan	
05	Cyralle NYOUVI	SP/Prefet Mvila	
06	ABATHOHA MARCEL	Reg. Gén. Mvangan 775034	
07	Ngou's Charles	chef de village Essou	
08	Zom Nfoulou Norbert	chef de village Essou	
09	Soua Elom Calvin	chef de Nkengou	
10	ELLA André	Cultivo leur (Elite) /	
11	Fon Mboso's Eva	Elite de Mvangan.	
12	Neye Essie Bidia	Elite de Mvangan (M)	
13	Franas Evina	Journaliste	
14	Ennam Sala Jean Louis	Elite Mvangan Député suppléant	
15	Boum Boum	Journaliste CRV-SS	
16	NTCHAM Jacky Clément	RECEVEUR MUNICIPAL C-MVANGAN 77.83.38.58	
17	Koleque Elie	Chauffeur DDFUF Mvila	

REUNION D'INFORMATION DES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET ELITES  
 LOCALES EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE MVANGAN  
 DE SUPERFICIE EGALE à 44 730 HA

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Fonction / profession / Tél	Signature
01	SEME Louzane	C/ERF-7776 09 22	
02	NESSI SIMON ALAIN	DD MINARDY/MVILA 77792953	
03	AKITHUMA MARCO	2 ADJ MINE=MV. LA FAYE 7774	
04	Cyille NYOUVI	SP/Préfet MVILA 96123235	
05	SEUKER Jean Baptiste	Rep. DR YUNTEF/sud 77834222	
06	BIDDOU Michelle Minette	Chef section des forêts/MVILA 2212087	
07	TAMKO Stéphane	Chef section de la promotion et de la transformation du bois 76622235	
08	Mme Boyomo Veronique	20 SD MINIMATI 754222	
09	OLOUNOU Pasteur Linaux	chef poste colv.	
10	EDOUMA Jean-Paul	D.D. MINIAS/MVILA 93-55 66 56	
11	BENGOND ONDUA Michel	1 <sup>er</sup> Adjt Maire MVANGAN 77 81 40 07	
12	MEYONG Justin	Chouf. Préfet. 99061820	
13	Ebe Mba Jean-Jacques	chef de village Fleu-yemba 7777	
14	Nkou Kou David	chef de village d'AKAMV	
15	Anagnwe Mey Claude	notable du village Nkomo 7777	
16	Akono Cedar	VP Section OTROPX MV. LA FAYE 95472674	
17	MENDO FRIDOLIX ROGER	représentant du chef de village MVILA 99 20 93 99	
18	OTTDU Ange	Directeur des forêts/SEC	
19	MANA Henri	Directeur des forêts/SEC 96 50 36 39	
20	HENRI RENGUE	Directeur CERES/ONG	